



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux publics

Question écrite n° 4005

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le coût des communications pratiqués dans certains établissements hospitaliers. En effet, pour joindre les patients et les médecins de l'hôpital privé Jean-Mermoz de Lyon, le numéro à composer est un numéro surtaxé. Aussi, il lui demande si elle trouve normal que les familles aient à composer un tel numéro pour joindre les malades hospitalisés ou les médecins en charge de leur dossier.

Texte de la réponse

Le surcoût des appels téléphoniques pour les proches des patients hospitalisés est un sujet sur lequel le ministère de la santé a été alerté, notamment par le médiateur de la République. Le ministère a établi des recommandations qui ont été diffusées aux directeurs généraux des agences régionales de santé à destination des établissements de santé afin de les inciter à ne plus recourir à l'utilisation des numéros surtaxés. Une enquête sur les pratiques en matière d'appels surtaxés dans les établissements de santé a été réalisée. L'enquête a révélé que les établissements de santé abandonnent progressivement le recours aux numéros 08 avec un retour vers les numéros classiques.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4005

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4928

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 374